



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

RappelConso : lots de crème glacée visés par une procédure de rappel

Publié le 17 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) vient de publier sur son site RappelConso, la liste de lots de crème glacée contenant de l'oxyde d'éthylène. À la suite de ce communiqué du mardi 15 juin 2021, de nombreuses crèmes glacées de grandes marques et de marques de distributeurs ont été retirées de la vente.

Ces lots contiennent des graines de sésame importées d'Inde, celles-ci comportent des résidus d'oxyde d'éthylène, ce produit est classé cancérigène et interdit dans l'Union européenne depuis 2011. Retrouvez sur le site de Rappel conso [la liste des produits rappelés concernant plus de 90 références de glaces et sorbets](https://rappe.conso.gouv.fr/index) (<https://rappe.conso.gouv.fr/index>). Vous pouvez aussi consulter plus largement [la liste des rappels](https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/sesame-psyllium-epices-et-autres-produits-rappeles-comprenant-ces-ingredients) (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/sesame-psyllium-epices-et-autres-produits-rappeles-comprenant-ces-ingredients>).

Comment ça marche ?

[RappelConso](https://rappe.conso.gouv.fr/) (<https://rappe.conso.gouv.fr/>), le site unique des alertes de produits défectueux ou dangereux recense l'ensemble des rappels des produits alimentaires et non-alimentaires (hors médicaments et dispositifs médicaux) qui sont susceptibles d'être achetés par des consommateurs. Les informations sur les produits faisant l'objet d'un rappel sont :

- sa photo ;
- sa marque (et son numéro de lot le cas échéant) ;
- le distributeur et la zone géographique concernés par le rappel ;
- le risque encouru ;
- la démarche à suivre si l'on est en possession du produit rappelé.

A savoir : Lorsqu'un produit de consommation, alimentaire ou non, présente des risques pour la santé ou la sécurité des personnes, il peut faire l'objet d'un retrait ou d'un rappel :

- le retrait peut intervenir tant que le produit est disponible dans les magasins mais n'est pas encore vendu : les professionnels les retirent alors des rayons ou des entrepôts ;
- le rappel intervient pour les produits qui sont déjà sur le marché : les particuliers doivent alors rapporter aux magasins les produits défectueux ou les détruire.

A noter : RappelConso vient compléter l'offre proposée depuis février 2020 par [SignalConso](https://signal.conso.gouv.fr/) (<https://signal.conso.gouv.fr/>), plateforme qui permet aux consommateurs de signaler des anomalies rencontrées dans ses actes de consommation et au professionnel de proposer des solutions.

Textes de loi et références

- Arrêté du 20 janvier 2021 relatif à la déclaration dématérialisée sur un site internet public par les professionnels de rappels de produits, de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/20/ECOC2030070A/jo/texte>)

Et aussi

- Quels sont les bons gestes à adopter pour protéger la planète ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14814>)

Pour en savoir plus

- Site RappelConso (<https://rappe.conso.gouv.fr/>)
Ministère chargé de l'économie
- Rappel de produits contenant du sésame - Glaces et Sorbets (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/rappel-de-produits-contenant-du-sesame-glaces-et-sorbets>)
Ministère chargé de l'économie
- Retrait et rappel de produits dangereux (<https://www.economie.gouv.fr/cedef/retrait-rappel-produits-dangereux>)
Ministère chargé de l'économie
- Rappels de produits (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/securete/avis-rappels-produits>)
Ministère chargé de l'économie